



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



**47<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR**  
**58<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., E-U, 25-29 septembre 2006*

---

***RÉSOLUTION***

***CD47.R5***

**ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITE EXECUTIF A  
L'EXPIRATION DES MANDATS DE L'ARGENTINE, DE LA BARBADE ET DU  
COSTA RICA**

***LE 45<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et

Considérant que Trinité-et-Tobago, les Etats-Unis d'Amérique et l'Uruguay ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de l'Argentine, de la Barbade et du Costa Rica,

***DÉCIDE***

1. De déclarer que Trinité-et-Tobago, les Etats-Unis d'Amérique et l'Uruguay ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier l'Argentine, de la Barbade et du Costa Rica pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

*(Sixième réunion, 27 septembre 2006)*